



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

La section de fonctionnement progresse de 0,90 % par rapport à 2017 et celle de l'investissement augmente quant à elle de 21,78 %.

Ainsi, dans le contexte actuel, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau qu'en 2017 soit :

- Taxe d'Habitation : **14,11 %**
- Taxe Foncière Bâti : **30,81 %**
- Taxe Foncière Non bâti : **100,33 %**

Les recettes de fonctionnement enregistrent globalement une baisse imputable principalement à celle des dotations estimée à 35 089 € pour tenir compte de la réforme de ces dernières et de l'évolution de la population de CARMAUX.

Le Budget 2018 détaillé

Depuis 2017 Le budget de la ville est présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, on distingue principalement trois catégories. Il s'agit :

- des recettes non fiscales (produits du domaine, produits de l'exploitation,...) – chapitre 70
- des recettes fiscales directes et indirectes - chapitre 73
- des dotations, des subventions et des participations – chapitre 74
- les autres produits de gestion courante- chapitre 75

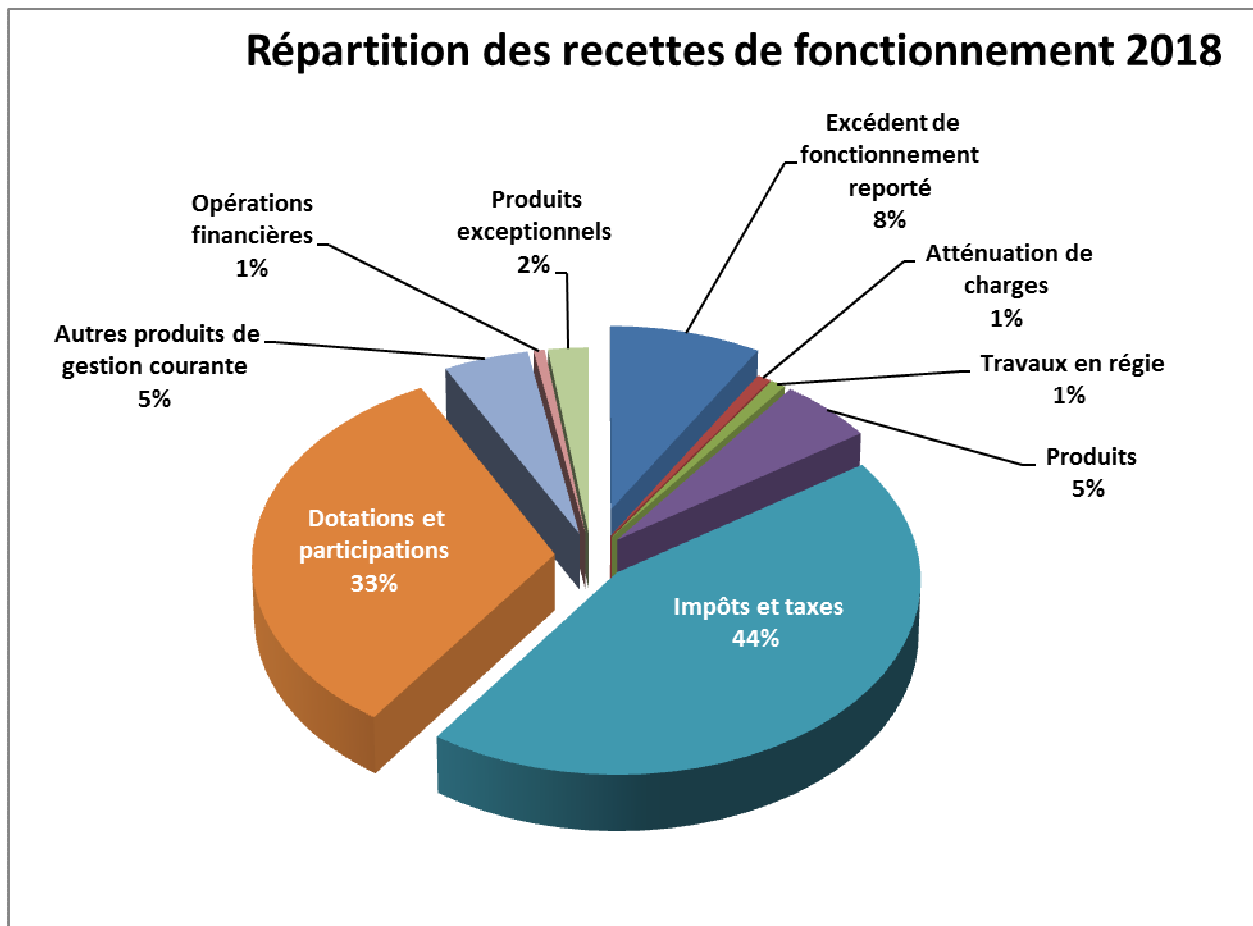
Pour **les dépenses de fonctionnement**, la classification par nature se fait de la façon suivante :

- charges à caractère général – chapitre 011
- frais de personnel – chapitre 012
- autres charges de gestion courante – chapitre 65
- opérations financières – chapitre 66
- et charges exceptionnelles. – chapitre 67

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **12 940 416,81 €**. Elle demeure légèrement supérieure à celle présentée au Budget Primitif 2017 (12 825 082,90 €). Cette évolution à la hausse trouve principalement son explication dans l'évolution des dotations avec l'éligibilité de la Commune de Carmaux à la Dotation de Solidarité Rurale depuis 2017.

Les Recettes :



Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

Atténuation des Charges	100 000,00 €
Produits	694 451,00 €
Impôts et tarifications	5 737 478,32 €
Dotations et participations	4 220 211,00 €
Autres produits de gestion courante	613 275,96 €
Produits financiers	80 186,61 €
Produits exceptionnels	290 277,12 €
Travaux en régie	110 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 094 536,80 €

L'essentiel des recettes est constitué par les impôts et taxes et les dotations qui comptent pour **77 %** total des recettes.

Celles-ci se détaillent de manière prévisionnelle comme suit :

- **Le produit des impôts locaux (3 taxes)** s'élève pour 2018 à **4 341 523 €**.

- **Les dotations de l'Etat** ont été évaluées comme ci-après en prenant en compte la Loi de Finances 2018 :

o Dotation Globale de fonctionnement (DGF) : **1 181 874 €**

o Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) incluant la Dotation Nationale de Péréquation :
1 649 113 €

o Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **772 092 €**

Pour mémoire, les bases d'imposition au niveau national progressent en 2018 de 0,9 % comme prévu par la loi de finances.

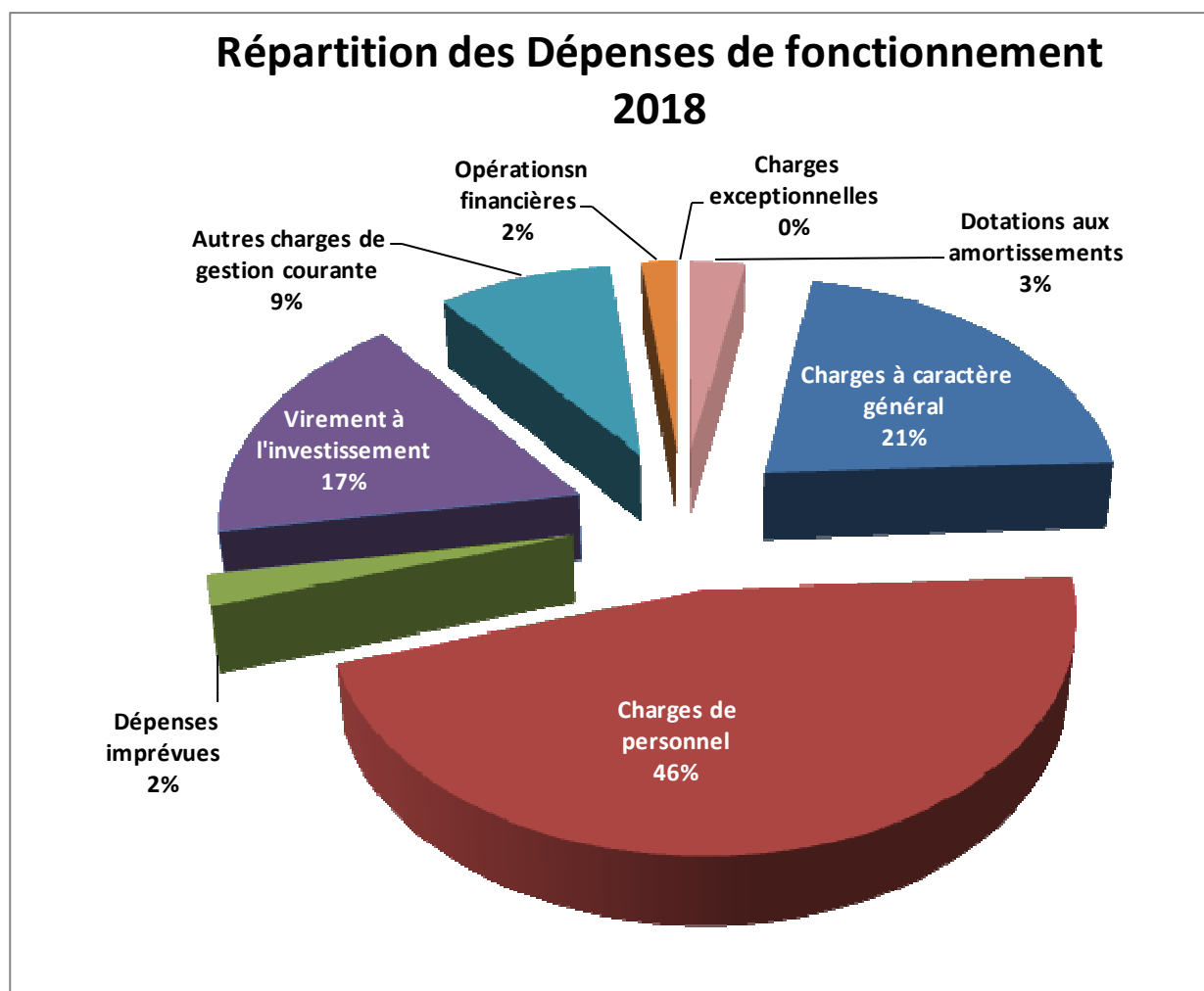
Les Dépenses :

Le chapitre le plus important est celui des charges de personnel de la collectivité qui représentent à elles seules 46 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à **caractère général** (énergie, fluides, maintenance, télécommunications, ...) s'élèvent à 21%.

Viennent ensuite les dépenses de gestion courante incluant principalement les subventions aux associations les participations et contributions pour 9%.

Le **virement à la section d'investissement** représente cette année 17 % des dépenses soit 2 217 439,34 euros en hausse de 1 % par rapport à 2017.



Charges à caractère général	2 764 386,70 €
Charges de personnel	5 950 000,00 €
Dépenses imprévues	278 600,00 €
Virement à la section d'investissement	2 217 439,34 €
Transfert entre sections (Amortissements)	359 986,94 €
Autres charges de gestion courante	1 146 844,83 €
Opérations financières (intérêts d'emprunts et frais bancaires)	222 659,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €

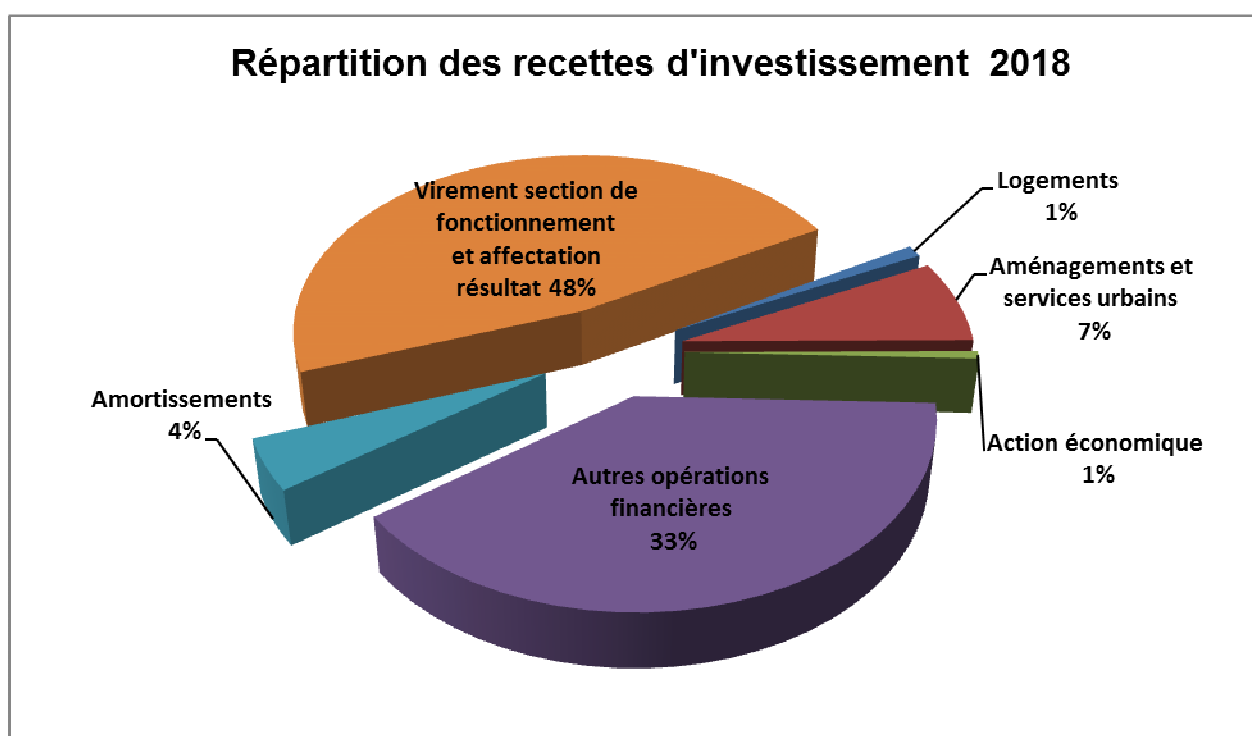
La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à **8 703 762,56 €** contre 7 147 049,04 € en 2017.

Les Recettes

L'essentiel des recettes d'investissement est constitué :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement de **1 964 007,97 €**
- du virement de la section de fonctionnement pour **2 217 439,34 €**
- des dotations aux amortissements pour **359 986,94 €**
- des subventions attendues pour **422 083,00 €**
- d'autres recettes (FCTVA, TA...) dont le montant total s'élève à **420 892,00 €**
- d'emprunts pour **1 957 132,66 €**

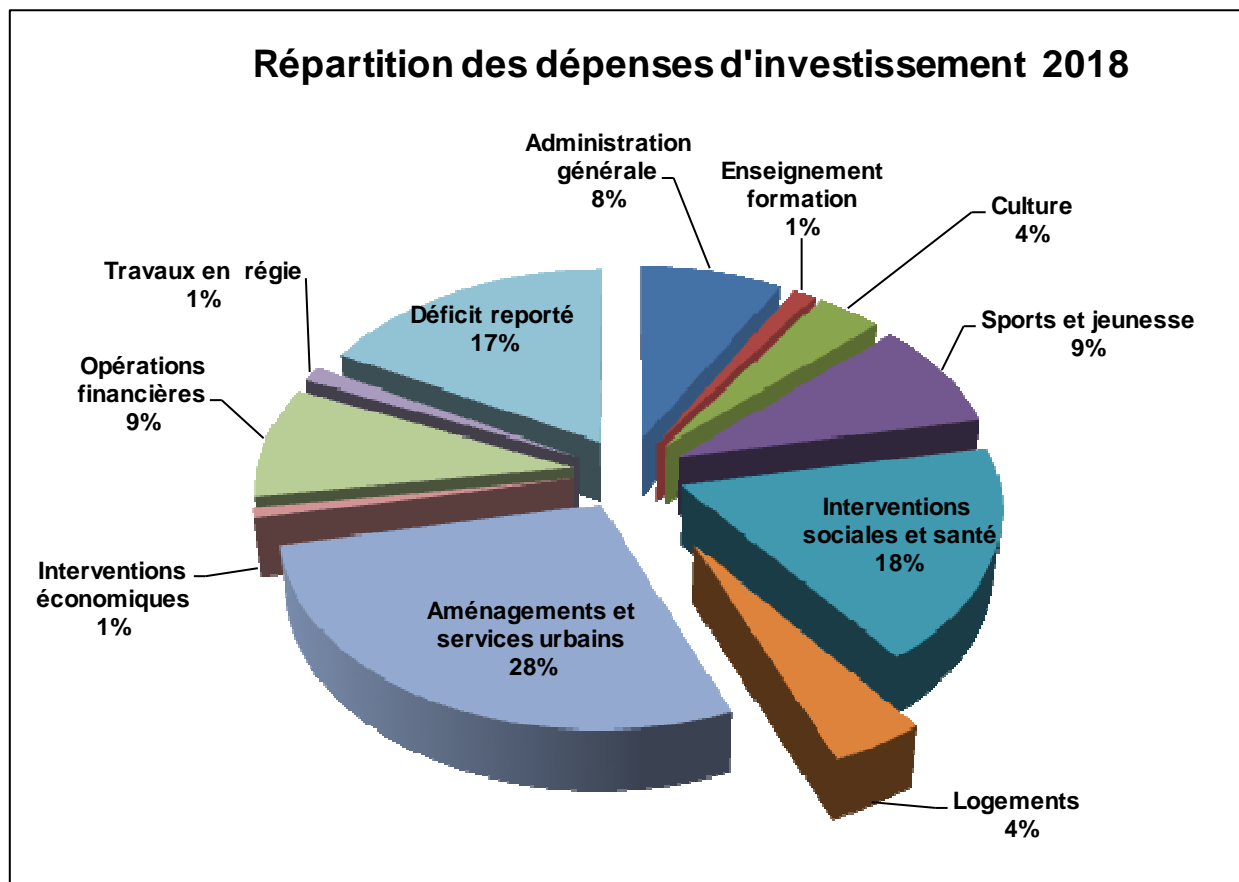


La répartition des recettes par fonction est la suivante :

Interventions sociales et santé	343 649,00 €
Logements	86 500,00 €
Aménagements et services urbains	715 299,74 €
Action économiques	104 459,00 €
Autres opérations financières (dette)	2 912 420,57€
Amortissements	359 986,94 €
Virement de fonctionnement et affectation du Résultat	4 181 447,31 €

Les Dépenses

Elles sont constituées des restes à réaliser 2017 pour un montant de **2 948 470,62 €**, et de **5 755 291,94 €** de dépenses nouvelles réparties ainsi :



Services généraux	701 847,20 €
Enseignement formation	110 076,75 €
Culture	327 382,87 €
Sport et jeunesse	766 973,38 €
Interventions sociales	1 539 135,47 €
Logement	370 788,19 €
Aménagements urbains	2 437 441,35 €
Interventions économiques	75 581,12 €
Opérations financières (remboursement du capital)	788 021,22 €
Travaux en régie	110 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	1 476 515,01 €

Les principales opérations de 2018 présentées en DOB:

Poursuite et finalisation des travaux engagés :

- Aménagement de l'îlot rue Gineste Boulevard Barbusse Ste Clothilde
- Révision du POS en PLU
- Agenda Programmé d'Accessibilité tranche 1 et 2
- Reconstruction Maison Calmels
- Rénovation Maison 19 rue Saint Exupéry
- Reprise des concessions cimetière Sainte Cécile

Poursuite des programmes municipaux :

- Programme d'accessibilité (AD'AP) : **294 000,00 €**
La Ville de Carmaux poursuit son programme d'accessibilité engagé depuis quelques années maintenant. **Accessibilité 1^{ère} et 2^{ème} Tranche 2017-2018.**
- Programme transition énergétique : **537 206,62 €**
 - Modernisation éclairage public : 184 942,02€
 - Réhabilitation de trois logements communaux TEPCV : 232 261,06 €
 - Renouvellement de véhicules –mixt énergétique : 90 000,00 €
 - Accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation énergétique : 30 000,00 €
- Programme transition numérique : **115 368,00**
 - Numérique dans les écoles : 15 000,00 €
 - Modernisation du Système d'information : 80 368,00 €
 - Couverture du Centre- Ville en WIFI : 20 000,00 €
- *Programme d'entretien du patrimoine* : **657 445,01 €**
- Programme d'entretien des voiries communales : **590 440,84 €**
- Programme d'acquisition de mobilier et de matériel : **99 637,92 €**

Nouvelles opérations :

- **Réaménagements urbains : 1 000 000,00 €**
 - requalification avenue Albert Thomas – avenue de Rodez
 - réhabilitation rue du Coutal Bas – lien hyper centre avec gare multimodale
 - aménagement d'une poche de stationnements complémentaires rue de la scierie
- **Modernisation agence Pôle Emploi et aménagement nouveaux locaux de l'USC Tir : 1 273 692,00 €**
- **Création d'un court de tennis couvert : 436 932,00 €**